



COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AIME

MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE

Madame le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public que par arrêté du 31 juillet 2019, a été prescrite l'enquête publique sur les dispositions de la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'Aime du 26 août au 30 septembre 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance :

à la Mairie d'Aime-la-Plagne :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés,

et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou
. les adresser, par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie d'Aime-la-Plagne – 1112 Avenue de Tarentaise – BP 58 – 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX
. ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-aime.fr
. ou sur le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1521>

Madame Liliane PESQUET-URVOAS, cadre du ministère de l'écologie, commissaire enquêteur, est désignée en cette qualité et recevra personnellement :

- à la mairie d'Aime-la-Plagne :

- ◆ lundi 26 août 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- ◆ mardi 10 septembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- ◆ lundi 30 septembre 2019 de 13 h 30 à 16 h 30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie où toute personne concernée pourra en demander communication.